

Volet B

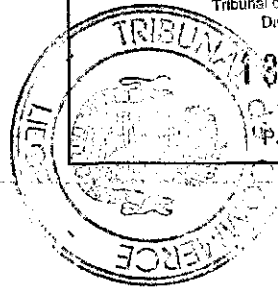
Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



18067274

Dépôt au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers



3 AVR. 2018

P.D. Le Greffe

N° d'entreprise : 0432 296 831

Dénomination

(en entier) : DEJIMA

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : 4960 Malmedy, Avenue du Pont de Warche n° 26

Objet de l'acte : Extension de l'objet social - Modification des statuts

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2018 de la société anonyme « DEJIMA », ayant son siège social à 4960 Malmedy, avenue du Pont de Warche n° 26, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0432.296.831, tenu devant Maître Morgane CRASSON, notaire suppléant du notaire honoraire Erwin MARAITE, ayant résidé à Malmedy désignée en cette qualité aux termes de l'ordonnance rendue le 3 octobre 2014 par Monsieur Philippe Glaude en sa qualité de Président du Tribunal de Première Instance séant à Liège, en cours d'enregistrement, il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

PREMIERE RÉOLUTION :

L'assemblée a dispensé le président de l'assemblée de donner lecture du rapport du conseil d'administration dressé conformément aux dispositions de l'article 559 du Code des Sociétés exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 31 décembre 2017, soit à une date ne remontant pas à plus de trois mois, lequel est annexé au procès-verbal.

Ensuite, l'assemblée a décidé que la société aura dorénavant également pour objet social, directement ou indirectement, tant en Belgique qu'à l'étranger les activités suivantes :

- l'accomplissement tant en Belgique qu'à l'étranger de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, la représentation, le courtage, l'importation, l'exportation, la fabrication, la réparation, la diffusion de tous articles de motoculture et de tout ce qui se rapporte directement ou indirectement aux travaux agricoles et horticoles, de tous produits, matériaux et services intervenant dans la transformation, la rénovation ou la construction de l'habitation et de ses dépendances, de friandises, boissons et collations ;

- le négoce, le commerce, y compris accessoirement la production, de tous articles dans le secteur électroménager dans le sens le plus large, le montage, et le placement de cuisines équipées, tous raccordements électriques, à l'eau, au gaz des appareils intégrés et « free standing » et de tout ce qui concerne les cuisines équipées ; le montage, le placement et le raccordement de tout ce qui concerne l'aménagement et la rénovation de la maison (escaliers, placards, salles de bain, etc....) ;

- l'organisation, la promotion et l'exploitation d'un réseau de distribution, notamment par la reprise, l'installation de magasins, ainsi que la prestation de tous services y afférents, y compris les transports ;

- toutes prestations de conseils, de services et de la fourniture de produits dans les domaines commerciaux, administratifs, techniques et informatiques, et à tous mandats sous forme de réalisation de toutes études et notamment de marché et d'organisation en matière financière, commerciale ou technique dans tous les domaines rentrant dans son objet social, d'expertise, d'actes techniques et projets, au contrôle et à la supervision de l'exécution de tous projets et de toutes études qu'elle aurait établis ;

- la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers ainsi que la fourniture de tous services dans le domaine de l'informatique ;

- la location de matériel au sens large, en ce compris de matériel roulant en tout genre, utilitaire ou non utilitaire, avec ou sans chauffeur ; au transport national et international au sens large et notamment de tous produits et matériel rentrant dans son objet social et de tous articles similaires et/ou connexes ;

- la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, toutes les opérations relatives aux biens immobiliers et aux droits réel immobiliers, telles que la location-financement de biens immobiliers aux tiers, l'achat, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'entretien, la mise en location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers ;

- la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier, toutes les opérations, de quelque nature qu'elles soient, relatives à des biens et des droits meubles, telles que l'acquisition, par souscription ou par achat, et la gestion

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs meubles, de quelque forme que ce soit, de personnes morales et d'entreprises belges ou étrangères existantes ou à constituer ;

-l'octroi de prêts et d'ouvertures de crédit à des personnes morales et à des entreprises ou à des particuliers, sous quelque forme que ce soit ; dans ce cadre, elle peut également se porter garante ou donner son aval, au sens le plus large, procéder à toutes sortes d'opérations commerciales et financières, à l'exclusion de celles qui sont réservées par la loi à des banques de dépôt, à des dépositaires à court terme, à des caisses d'épargne, à des sociétés hypothécaires et à des entreprises de capitalisation ;

La société pourra sous-traiter tout ou partie de son activité comme elle pourra agir comme sous-traitant d'une entreprise similaire.

Toute activité assujettie à une réglementation d'accès à la profession sera effectuée pour compte de la société par des personnes dûment agréées et munies des autorisations et licences nécessaires.

La société ne peut nullement s'occuper de la gestion de patrimoines ni de conseils d'investissement tel que visé par les lois et les arrêtés royaux sur les transactions financières et les marchés financiers, ainsi que sur la gestion de patrimoines et les conseils d'investissement.

DEUXIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la société :

-Suite à la décision de transfert du siège social du 23 décembre 2012, publiée aux annexes du Moniteur Belge, le 5 février 2013 sous le numéro 13021252, le texte du premier alinéa de l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 4960 Malmedy, Avenue du Pont de Warche n° 26. »

-le texte de l'article 3 des statuts par la suppression du texte existant et remplacement par le texte suivant :

« La société agissant tant pour elle-même que pour compte de tiers a pour objet :

a)l'accomplissement tant en Belgique qu'à l'étranger de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, la représentation, le courtage, l'importation, l'exportation, la fabrication, la réparation, la diffusion de tous articles de la quincaillerie générale, pour le bâtiment et autres, des articles de tréfilerie, de l'outillage pour tous les corps de métier ; des articles ménagers et électro-ménagers, des articles de jardinage, de motoculture et de tout ce qui se rapporte directement ou indirectement aux travaux agricoles et horticoles, de l'ensemble des articles, matériaux, produits, procédés et outillages pour le bricolage, des articles de loisirs et de cadeaux pris dans leur ensemble, des articles de décoration du home, le tout sous toutes les formes, qualités et matières, de tous produits, matériaux et services intervenant dans la transformation, la rénovation ou la construction de l'habitation et de ses dépendances, de friandises, boissons et collations ;

b)le négoce, le commerce, y compris accessoirement la production, de tous articles dans le secteur électroménager dans le sens le plus large, le montage, et le placement de cuisines équipées, tous raccordements électriques, à l'eau, au gaz des appareils intégrés et « free standing » et de tout ce qui concerne les cuisines équipées ; le montage, le placement et le raccordement de tout ce qui concerne l'aménagement et la rénovation de la maison (escaliers, placards, salles de bain, etc...) ;

c)l'organisation, la promotion et l'exploitation d'un réseau de distribution, notamment par la reprise, l'installation de magasins, ainsi que la prestation de tous services y afférents, y compris les transports ;

d)toutes prestations de conseils, de services et de la fourniture de produits dans les domaines commerciaux, administratifs, techniques et informatiques, et à tous mandats sous forme de réalisation de toutes études et notamment de marché et d'organisation en matière financière, commerciale ou technique dans tous les domaines rentrant dans son objet social, d'expertise, d'actes techniques et projets, au contrôle et à la supervision de l'exécution de tous projets et de toutes études qu'elle aurait établis.

e)la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers ainsi que la fourniture de tous services dans le domaine de l'informatique ;

f)la location de matériel au sens large, en ce compris de matériel roulant en tout genre, utilitaire ou non utilitaire, avec ou sans chauffeur ; au transport national et international au sens large et notamment de tous produits et matériel rentrant dans son objet social et de tous articles similaires et/ou connexes.

g)la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, toutes les opérations relatives aux biens immobiliers et aux droits réel immobiliers, telles que la location-financement de biens immobiliers aux tiers, l'achat, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'entretien, la mise en location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers ;

h)la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier, toutes les opérations, de quelque nature qu'elles soient, relatives à des biens et des droits meubles, telles que l'acquisition, par souscription ou par achat, et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs meubles, de quelque forme que ce soit, de personnes morales et d'entreprises belges ou étrangères existantes ou à constituer ;

i)la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans les groupements professionnels d'achat et de ventes ; dans toutes les entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières dont le siège social serait établi aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, l'aide à la gestion d'entreprises ;

j)l'octroi de prêts et d'ouvertures de crédit à des personnes morales et à des entreprises ou à des particuliers, sous quelque forme que ce soit ; dans ce cadre, elle peut également se porter garante ou donner son aval, au sens le plus large, procéder à toutes sortes d'opérations commerciales et financières, à l'exclusion de celles qui sont réservées par la loi à des banques de dépôt, à des dépositaires à court terme, à des caisses d'épargne, à des sociétés hypothécaires et à des entreprises de capitalisation ;

La société pourra sous-traiter tout ou partie de son activité comme elle pourra agir comme sous-traitant d'une entreprise similaire.

Elle peut effectuer toutes opérations financières et industrielles, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, en tout ou en partie.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, sociétés ayant un objet identique, analogue, connexe ou complémentaire, ou de nature à favoriser ou faciliter le développement de son entreprise.

Toute activité assujettie à une réglementation d'accès à la profession sera effectuée pour compte de la société par des personnes dûment agréées et munies des autorisations et licences nécessaires.

La société ne peut nullement s'occuper de la gestion de patrimoines ni de conseils d'investissement tel que visé par les lois et les arrêtés royaux sur les transactions financières et les marchés financiers, ainsi que sur la gestion de patrimoines et les conseils d'investissement. »

TROISIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée a conféré au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à Monsieur HAUSEUX Philippe et à Madame HELLIN Monique, avec faculté d'agir ensemble ou séparément et avec faculté de substitution, ceux d'opérer les modifications nécessaires auprès de toutes Administrations.

Pour extrait analytique conforme,

Morgane CRASSON,
Notaire suppléant.

Déposées en même temps : expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés